

Communiqué

Le 3 mars 1995

N° 42

M. OUELLET SOULIGNE LE 25^e ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Dans une déclaration marquant le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a réitéré aujourd'hui l'engagement du Canada envers le Traité et a demandé qu'il soit reconduit sans condition pour une période indéfinie lors de la Conférence d'examen et de prorogation devant se tenir à New York en avril.

«Le TNP contribue à notre sécurité en limitant la prolifération des armes nucléaires. Le Canada croit fermement qu'il devrait devenir un élément permanent du droit international», a déclaré M. Ouellet. «La communauté mondiale doit profiter du haut degré de coopération internationale qui existe actuellement pour enchâsser pour une période indéfinie ce document névralgique garant de la sécurité régionale et internationale.»

Le Traité est entré en vigueur le 5 mars 1970 et a été signé et ratifié par 171 pays. Aucun traité relatif au contrôle des armements n'a encore recueilli l'adhésion d'un aussi grand nombre de pays. Le TNP prévient la prolifération des armes nucléaires en ne permettant qu'aux cinq premières puissances nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France) d'en posséder et en les obligeant à participer à des négociations menant à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Il constitue également un cadre de coopération pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles.

Étant donné le climat politique de l'époque, la durée du Traité avait été limitée à 25 ans après son entrée en vigueur. Le moment est venu de décider s'il doit être reconduit indéfiniment ou pour une ou plusieurs périodes déterminées. Le Canada entend bien le voir reconduire sans condition pour une période indéfinie.

